



Collision avec obstacle au sol

Par **Cgreg**, le **28/07/2019** à **19:18**

Bonjour.

Je suis locataire dans une résidence.

Il y a des obstacles au sol Pierre blanche de 40cm de au et peinte en blanche avec des barrières métallique pour délimiter le passage piéton dans l'entrée de la résidence jusqu' à place de parking .

Par contre il y a une des bornes plus petite 20cm de haut qui ce décalé de la délimitation piétonne et ce trouve dans le virage.

Quand j'aborde ce virage par trois fois ma jante arrière est détruite par cette obstacle car peu visible.

Question.

Il y a t'il une réglementation pour alignement et la hauteur des obstacles au sol?

Et puis je faire un recours au près de l'assemblée des propriétaires.

Pour obtenir un dédommagement comme cela ce fais dans les communes et l'entretien des voiries?

Ou obtenir une modification de cette obstacle pour qu'il soit soi plus visible où déplacé de quelques centimètres?

Je ne suis pas la seul personne à subir ce dommage.

Merci de votre réponse.

Bien cordialement.